

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 21 MAI 2012

- n° 50 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Pius Odermatt (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création d'un poste de responsable de l'énergie à 80 ou 100 %

Mme Manon Delisle (PS) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la création d'un poste de responsable de l'énergie à 80 ou 100 %.

La Ville de Fribourg devra relever ces prochaines années des défis ambitieux en politique énergétique, qui sont entre autres choses liés aux objectifs d'instances politiques supérieures. La Confédération a décidé de sortir du nucléaire et de réduire les émissions suisses de CO₂. Quant au Canton, il s'engage pour une politique orientée vers les 'cleantechs'. Il vise une société à 4000 Watts à moyen terme et à 2000 Watts à long terme.

La Ville a un rôle important à jouer dans la politique énergétique. Elle participe déjà au programme 'Cité de l'énergie'. Mais en tant que maître d'ouvrage de ses infrastructures et bâtiments ainsi que de leur exploitation, il faut qu'elle renforce ses économies d'énergie. La Ville peut également œuvrer pour plus d'économies d'énergie dans le cadre du plan d'aménagement local, du plan directeur de l'énergie, du règlement de construction et de la gestion des déchets. Par ailleurs, elle est co-propriétaire de Frigaz SA et responsable - en coordination avec l'Agglomération - de la politique de la mobilité, qui a une dimension énergétique marquée.

La nécessité et l'urgence d'agir dans le domaine de l'énergie justifient l'engagement rapide d'un ou d'une responsable qui ait d'excellentes compétences techniques et organisationnelles et dont le cahier des charges soit uniquement dédié à ce thème. Cette personne devrait mettre en pratique les objectifs énergétiques de la Ville de Fribourg dans le domaine des économies d'énergie et de la promotion des énergies renouvelables. Elle coordonnerait l'application dans l'administration communale des différents instruments de la politique énergétique et climatique du Canton et de la Confédération. D'autre part, elle aurait pour tâche d'assurer les synergies avec les communes de l'agglomération et les entreprises ou institutions actives dans le domaine de l'énergie."